

GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du LUNDI 06 JUILLET 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	01
Procuration(s)	:	00

Délibération affichée

Le 09 JUL. 2026

N° d'ordre : 71/2026

Domaine d'intervention : 1.1/Marchés publics

L'an deux mil vingt-six et le lundi six du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du trente juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. André ATTALAH

La convocation a été affichée en Mairie, le 30 juin 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joël ; - Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme OUSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Néant.

ABSENTS : -Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PÉLLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE ET GOÛTERS POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES, MATERNELLES DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET AUTRES.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'une procédure d'appel d'offres sous le numéro ACCORD-CADRE /VBT/FCS/01/06/2026 est en cours pour trouver une entreprise capable d'exécuter les prestations suivantes : **FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE ET GOUTERS POUR LES ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET AUTRES**

Un avis de pré information est paru le 1^{er} juin 2026 sur le JOUE/BOAMP / NOUVELLES SEMAINE ainsi que la plateforme dématérialisée de la ville <https://www.marches-securises.fr>

L'avis d'information a été effectué le 15 juin 2026 dans les journaux JOUE / BOAMP, NOUVELLES Semaine, et sur la plateforme de la ville <https://www.marches-securises.fr>.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

Eu égard au résultat de cette consultation :

DE L'AUTORISER à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la **FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE ET GÔTERS POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES, MATERNELLES DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET AUTRES**

Le financement de cette opération d'un montant d'environ 400 000 € HT Annuel programmé sur quatre (04) années est prévu au Budget de la collectivité.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique (CCP)

VU le Décret n° 2018-1075 du 03 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique (CCP)

VU le Code de la Commande Publique

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 26 VOIX POUR
ET

02 ABSTENTIONS (Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la commission communale d'appel d'offres pour la **FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE ET GOÛTERS POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES, MATERNELLES DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET AUTRES.**

Le financement de cette opération d'un montant d'environ 400 000 € HT Annuel programmé sur quatre (04) années est prévu au Budget de la collectivité.

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que Le financement de cette opération d'un montant d'environ 400 000 € HT Annuel programmé sur quatre (04) années est prévu au Budget de la collectivité.

ARTICLE 3 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire notamment les modifications de marché et mener cette opération à son terme.

ARTICLE 4 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Fait à Basse-Terre, le **08 JUIL. 2026**

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

08 JUIL. 2026

L'affichage et/ou la publication le

09 JUIL. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,

André ATALLAH

Le Maire

André ATALLAH

